

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 AVRIL 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le SIX AVRIL, à 18h00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 29 mars 2021

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

MEMBRES EXCUSES SUITE A UN PROBLEME DE CONNEXION :

Marie-Claire NEAUD, Dominique ROBERT

MEMBRE ABSENT :

Mallory PEYRONAUD

Monsieur CROS a été nommé secrétaire de séance.

N° 2021-017 - Vie scolaire - demande de subvention pour 2021

Lors du conseil municipal du 16 décembre 2020, l'enveloppe globale des subventions du secteur scolaire a été proposée pour un montant de 158 000 € à répartir.
3 000€ ont déjà été attribués à l'association familiale de la Charente dans le cadre du projet « garde d'enfant en horaires atypiques ».
Vous trouverez ci-dessous les tableaux présentant les demandes.

Avantage en nature

La contribution de la Ville en « avantage en nature » de l'année N-1 sera transmise aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le montant de la subvention accordé à chaque association qui en avait fait la demande auprès de la mairie dans le domaine associatif rattaché au secteur « scolaire ».

Fait et délibéré en mairie, le huit février deux mille vingt et un.

Le maire,



François NEBOUT

Rendu exécutoire par dépôt à la préfecture le 12/04/2021
Publié le 12/04/2021